



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/108/Corr.1
31 octobre 2007

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

**RAPPORT DE LA REUNION COMMUNE DE LA COMMISSION D'EXPERTS
DU RID ET DU GROUPE DE TRAVAIL DES TRANSPORTS
DE MARCHANDISES DANGEREUSES SUR SA SESSION**

tenue à Genève, du 11 au 21 septembre 2007

Rectificatif

1. Page 3, paragraphe 1, cinquième ligne
Insérer États-unis d'Amérique, avant Finlande
2. Page 3, liste des documents informels avant le paragraphe 3
Supprimer , INF.42 avant (Allemagne)
3. Page 9, paragraphe 35
Au lieu de continus lire contenus
4. Page 18, paragraphe 82
Au lieu de visant une pour mise en vigueur lire visant une mise en vigueur

5. Page 20

Après le paragraphe 90, insérer un nouveau paragraphe libellé

Disposition spéciale 654

Document : ECE/TRANS/WP.15/AC.1/106/Add.2

91. La Réunion commune a décidé d'enlever les crochets figurant autour de la limite de 60 litres dans la disposition spéciale 654.

6. Page 23, titre de la partie C

Au lieu de rédaction lire réduction
